



## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Présentation du programme.....                                | 3  |
| Athlètes espoirs .....  | 4  |
| Athlètes de niveau provincial.....                            | 5  |
| Athlètes de niveau national .....                             | 6  |
| Athlète de niveau international .....                         | 7  |
| Association ou Club de l'année .....                          | 8  |
| Soutien aux entraîneurs.....                                  | 9  |
| Soutien aux officiels .....                                   | 10 |
| Soutien à la formation des entraîneurs et des officiels ..... | 11 |
| Mentions honorifiques .....                                   | 12 |
| Procédure à suivre .....                                      | 13 |

## Présentation du programme

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Vision</b>                  | Le développement du sport régional;<br>Le développement de la relève locale;<br>La réussite scolaire.   |
| <b>Mission</b>                 | Soutenir financièrement les divers intervenants sportifs (athlètes, entraîneurs, officiels, organismes sportifs et établissements scolaires) dans le cadre du développement de la relève.   |
| <b>Historique</b>              | Maître d'œuvre depuis 1999, Sports Laval puise son fonds de bourses dans la campagne de financement Opération Nez rouge Laval-Basses Laurentides. Une autre partie du fonds de bourses provient du programme d'affichage dans les arénas de Laval.  |
| <b>Critères d'éligibilités</b> | La discipline dans laquelle performe le candidat doit être reconnue par <b>SPORTSQUÉBEC</b> ;<br>Les athlètes professionnels ne sont pas admis.   |
| <b>Évaluation</b>              | Les récipiendaires d'une bourse seront sélectionnés par un comité autonome, dont les décisions sont sans appel. Les résultats des candidats doivent être obtenus entre le mois de mars 2024 et le mois de février 2025.   |
| <b>Divulgateion</b>            | Les bourses seront octroyées lors du Gala annuel de Sports Laval.   |
| <b>Échéancier</b>              | Les formulaires devront être acheminés au plus tard le mardi <u>28 février 2025 à 16 h</u>  |
| <b>Règlementation</b>          | Les formulaires doivent être complétés informatiquement.<br><b>(Aucun formulaire complété à la main ne sera accepté);</b><br>L'athlète qui a déjà obtenu une bourse ne peut pas descendre d'échelon, c'est-à-dire qu'il ne peut pas se retrouver au bas de la pyramide.<br>Exemple, une personne ayant obtenu une bourse pour le niveau national ne peut pas solliciter une bourse pour l'athlète de niveau provincial lors d'une future édition. |



|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Définition</b> | Résident lavallois : Le lieu de résidence de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours <sup>1</sup> . L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou le tuteur avec qui il passe la plupart de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidence, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu. |
|-------------------|---|

<sup>1</sup> Une personne a, en vertu du Code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leur tuteur (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

## Athlètes espoirs

### Description

La catégorie *athlètes espoirs* est disponible annuellement pour chacune des disciplines reconnues par Sports Laval pour un athlète lavallois identifié par son club comme étant la relève\*.

\* On entend par espoir un athlète qui fait preuve d'un potentiel élevé dans sa discipline.

Dans chaque discipline, une bourse de 250 \$ sera remise à un seul athlète. Les répondants régionaux ne peuvent présenter qu'une seule candidature pour cette catégorie. Un athlète ne peut recevoir cette bourse plus d'une fois.

### Admissibilité

1. Être un étudiant à temps plein durant l'année scolaire 2024-25;
2. Être un résident lavallois;
  - 2.1 Non-résident — être obligatoirement affilié à un club lavallois depuis au moins 3 ans;
- 3-Être membre d'un club lavallois;
- 4- ***Les athlètes reconnus Élite ou Relève par leur fédération ne peuvent être présentés dans cette catégorie.***
- 5-L'athlète est admissible une seule fois pour cette catégorie.

### Exigences

Compléter le formulaire suivant :

<https://forms.gle/LKnSM5dLReAS9bZu8>;

Une copie du plus récent bulletin scolaire de l'année 2024-25;

Lettre d'appui de votre association ou de votre club;

Inclure une photo numérique de l'athlète mis en candidature.

## Athlètes de niveau provincial

### Description

Des bourses individuelles sont disponibles pour les athlètes les plus méritants (toutes disciplines confondues) qui se sont distingués lors de leur participation à des compétitions de niveau provincial au cours de la dernière année.

Un maximum de huit (8) bourses sera remis à des athlètes.

### Admissibilité

1. Être un étudiant à temps plein durant l'année scolaire 2024-25;
2. Être un résident lavallois
  - 2.1 Non-résident - être obligatoirement affilié à un club lavallois depuis au moins trois (3) ans;
3. Avoir participé à une ou plusieurs compétitions provinciales ex. :
  - Jeux du Québec;
  - Coupe Espoir;
  - Coupe du Québec;
  - Championnat provincial;
  - Circuit provincial civil / scolaire / collégial / Universitaire.
4. Un athlète ne peut recevoir cette bourse plus de quatre (4) fois.
5. ***Les athlètes identifiés Élite ne peuvent postuler pour une bourse provinciale.***

### Exigences

Compléter le formulaire suivant :

<https://forms.gle/LKnSM5dLReAS9bZu8>;

Une copie du plus récent bulletin scolaire de l'année 2024-25;

Lettre d'appui de votre fédération ou de votre club;

Inclure une photo *numérique* de l'athlète mis en candidature

## Athlètes de niveau national

### Description

Des bourses individuelles sont disponibles pour les athlètes les plus méritants (toutes disciplines confondues) qui se sont distingués lors de leur participation à des compétitions de niveau national au cours de la dernière année.

Un maximum de huit (8) bourses sera remis à des athlètes.

### Admissibilité

1. Être un étudiant à temps plein durant l'année scolaire 2024-25;
2. Être un résident lavallois;
  - 2.1 Non-résident — être obligatoirement affilié à un club lavallois depuis au moins 3 ans;
3. Avoir participé à une ou plusieurs compétitions nationales ex. :
  - Jeux du Canada;
  - Championnat canadien civil/collégial/universitaire;
  - Championnat de l'Est;
  - Circuit canadien.
- 4- *Un athlète ne peut recevoir cette bourse plus de cinq (5) fois.*
5. *Les athlètes identifiés Excellence ne peuvent postuler pour une bourse nationale.*

### Exigences

Compléter le formulaire suivant :

<https://forms.gle/LKnSM5dLReAS9bZu8>;

Une copie du plus récent bulletin scolaire de l'année 2024-25;

Lettre d'appui de votre fédération ou de votre club;

Inclure une photo *numérique* de l'athlète mis en candidature.

## Athlète de niveau international

### Description

Une bourse individuelle est disponible pour l'athlète le plus méritant (toutes disciplines confondues) qui s'est distingué lors de sa participation à des compétitions de niveau international au cours de la dernière année.

Dans cette catégorie, deux (2) bourses seront remises.

### Admissibilité

1. Être un résident lavallois
  - 1.1 Non-résident — être obligatoirement affilié à un club lavallois depuis au moins 3 ans;
2. Avoir participé à une ou plusieurs compétitions internationales ex. :
  - Jeux Olympiques ou Paralympiques;
  - Championnat du monde;
  - Grands Jeux multisports (panaméricains, Jeux du Commonwealth ou Universiade);
  - Coupe du monde.

### Exigences

Compléter le formulaire suivant :

<https://forms.gle/LKnSM5dLReAS9bZu8>;

Une copie du plus récent bulletin scolaire de l'année 2024-25;

Lettre d'appui de votre fédération ou de votre club;

Inclure une photo numérique de l'athlète mis en candidature.

## Association ou Club de l'année

### Description

Des bourses sont disponibles pour les organisations les plus méritantes (clubs ou établissements scolaires) et qui se seront distinguées par des actions concrètes, lors de l'année 2024. Ces organisations se sont démarquées par des faits et gestes qui ont abouti à une augmentation des membres, des entraîneurs, des officiels, etc. De plus, ces organisations se sont engagées dans divers projets.

### Admissibilité

1. Être reconnu par Sports Laval;
2. Être un organisme à but non lucratif légalement constitué et en règle auprès du Registraire des entreprises (au 1<sup>er</sup> janvier 2025) ou évoluer au sein d'un établissement scolaire membre de Sports Laval;
3. Augmentation des membres, du prorata des participants, des entraîneurs ou des officiels;
4. Faire preuve d'engagement (ex : Caravanes, Fillactive, Ini-Sport, journées portes ouvertes et activités de sport étudiant);

### Exigences

Compléter le formulaire suivant :

<https://forms.gle/WT1foup7t5SnYxuZ7>

Bilan financier de la dernière année;

Liste des membres du conseil;

Tout autre document pouvant appuyer la candidature;

Inclure le logo corporatif *numérique* de l'organisme demandeur.



## Soutien aux entraîneurs

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Description</b>                   | <p>Des montants sont disponibles pour les organisations<sup>2</sup> (clubs et établissements scolaires) les plus méritantes.</p> <p>Un maximum de cinq (5) bourses sera remis.</p>  |
| <b>Admissibilité du club</b>         | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Être reconnu par Sports Laval;</li><li>2. Être un organisme à but non lucratif légalement constitué et en règle auprès du Registraire des entreprises (au 1<sup>er</sup> janvier 2025) ou évoluer au sein d'un établissement scolaire membre de Sports Laval;</li></ol>  |
| <b>Admissibilité de l'entraîneur</b> | <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'entraîneur doit être affilié et en règle auprès de sa fédération sportive provinciale reconnue;</li><li>2. L'entraîneur visé par cette demande doit offrir à un club lavallois au moins 200 heures de service, entre le 1<sup>er</sup> mars 2024 et le 28 février 2025;</li><li>3. L'entraîneur détient une certification minimale complétée du PNCE ou une équivalence reconnue par sa fédération sportive.</li></ol> |
| <b>Exigences</b>                     | <p>Compléter le formulaire suivant :<br/><a href="https://forms.gle/M4NyBHtro1V4QWTcA">https://forms.gle/M4NyBHtro1V4QWTcA</a>;<br/>Preuve de la certification de l'entraîneur;<br/>Lettre d'appui du club;<br/>Inclure une photo <i>numérique</i> l'entraîneur mis en candidature.</p>   |
| <b>Dépenses admissibles</b>          | <p>Le soutien financier est remis en totalité à l'entraîneur selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rétribution, salaire ou bonification salariale;</li><li>• Remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions : frais de déplacement, indemnité forfaitaire, etc.</li></ul>   |

## Soutien aux officiels

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>Description</b>   | <p>Des montants sont disponibles pour les officiels les plus méritants.</p> <p>Un maximum de deux (2) bourses sera remis.</p>   |
| <b>Admissibilité</b> | <ol style="list-style-type: none"><li>1. L'officiel doit être affilié et en règle auprès de sa fédération sportive provinciale reconnue;</li><li>2. L'officiel visé par cette demande doit se démarquer par son rendement, sa disponibilité ainsi que son engagement auprès de l'association;</li><li>3. L'officiel détient une certification minimale reconnue par sa fédération sportive;</li><li>4. L'officiel doit avoir au moins un an d'expérience.</li></ol> |
| <b>Exigences</b>     | <p>Compléter le formulaire suivant :<br/><a href="https://forms.gle/M4NyBHtro1V4QWTcA">https://forms.gle/M4NyBHtro1V4QWTcA</a>;<br/>Preuve de la certification de l'officiel;<br/>Lettre d'appui du club;<br/>Inclure une photo <i>numérique</i> l'entraîneur mis en candidature.</p>   |

## Soutien à la formation des entraîneurs et des officiels

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Description</b>   | <p>Des montants<sup>3</sup> sont disponibles pour les organisations (clubs ou établissements scolaires) les plus méritantes.</p> <p>Dans cette catégorie, une enveloppe discrétionnaire sera distribuée sous forme de crédits<sup>4</sup>, selon les besoins.</p>  |
| <b>Admissibilité</b> | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Être reconnu par Sports Laval;</li><li>2. Être un organisme à but non lucratif légalement constitué et en règle auprès du Registraire des entreprises (au 1<sup>er</sup> janvier 2025) ou évoluer au sein d'un établissement scolaire membre de Sports Laval;</li><li>3. Les formations suivis par les entraîneurs devront avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> juin et les 18 mois suivants.</li></ol> |
| <b>Exigences</b>     | <p>Compléter le formulaire suivant :<br/><a href="https://forms.gle/M4NyBHtro1V4QWTcA">https://forms.gle/M4NyBHtro1V4QWTcA</a>;<br/>Plan d'action ou moyen mis en œuvre pour recruter et former des entraîneurs et/ou des officiels;<br/>Liste des membres du conseil;<br/>Tout autre document pouvant appuyer la candidature;<br/>Inclure le logo corporatif <i>numérique</i> de l'organisme demandeur.</p>                                   |

<sup>3</sup> Les montants d'argent seront remis uniquement à la réception des preuves de participation aux formations. Dans le cas du PNCE (Programme national de certification des entraîneurs) et de la FMOQ (Formation multisports des officiels du Québec), Sports Laval pourrait offrir la formation sans frais.

<sup>4</sup> Les crédits seront disponibles pour une période de 18 mois à partir de la date d'octroi, après quoi l'organisme se verra perdre son crédit.

## Mentions honorifiques

### Description

Des mentions honorifiques individuelles ou collectives sont disponibles pour les plus méritants de la dernière année.

\*Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas octroyer une mention dans une catégorie ou la candidature serait jugée insuffisante.

- **Équipe de l'année**  
Équipe qui a accompli un exploit digne de mention par ses performances de la dernière année.
- **Bénévole**  
Bénévole qui donne de son temps à une association ou une école et qui a un impact sur la pratique sportive.

### Admissibilité

1. Être un organisme reconnu par Sports Laval;
2. Être un résident lavallois (athlète) engagé dans une organisation de Laval (entraîneur, officiel, équipe, et bénévole);
  - 2.1 Non-résident — être obligatoirement affilié à un club lavallois depuis au moins trois (3) ans.

### Exigences

Compléter le formulaire suivant :

<https://forms.gle/NKv1dmHxmws8kEjR7>

Inclure une photo *numérique* de la personne ou l'équipe mise en candidature.

## Procédure à suivre

- Compléter et signer le(s) formulaire(s) de mise en candidature;
- Joindre les documents nécessaires à la mise en candidature (tel qu'indiqué dans ce document);
- Échéance pour déposer les candidatures :  
**le mardi 28 février 2025 - 16 h.**

Retourner le(s) formulaire(s) complété(s) et tous les documents

Ou

Déposer à Sports Laval ou expédier par la poste seulement

Sports Laval A/S Stéphane Hamel  
(Programme de bourses)  
3235, boul. St-Martin Est, bur. 221  
Laval QC H7E 5G8

Pour toute information, veuillez communiquer avec  
Monsieur Stéphane Hamel au 450 664-1917, poste 206

